

## Programme prévisionnel de la réunion de formation CNBAE à Strasbourg - 23 mai 2023

15h-17h : réunion de la CNBAE  
*Lieu : Salle Joséphine - Pavillon Joséphine,  
Parc de l'Orangerie,  
Av. de l'Europe, 67000 Strasbourg*



### **Le contradictoire aux Assises**

Le contradictoire désigne le fait que les parties s'assurent le concours d'un spécialiste pour affermir leur stratégie et renforcer leurs chances de succès dans le procès, en s'opposant généralement à l'expert nommé. Ainsi, des scientifiques (toxicologues, médecins) se retrouvent mandatés par des avocats pour des rapports (en tant que témoins) sensées produire un débat aux Assises, en particulier face à des experts judiciaires requis par des magistrats ou des OPJ. Cette pratique, courante dans les pays anglo-saxons, n'est pas encore développée en France.

Mais ce thème concernera probablement dans le futur, directement et indirectement, tous les experts toxicologues Français.

- **Mots d'introduction**

*Jean-michel Gaulier*

- **Présentation et retour d'expérience**

*Pascal Kintz*

A l'étranger (pays anglo-saxon)

En France

En pratique, comment cela se passe ?

- Quand on est appelé donc à témoigner par une partie
- Et quand on est l'expert, nommé et appelé à déposer, et qui est confronté au contradictoire

L'avis de l'expert toxicologue sur le contradictoire dans le futur en France

- **L'avis du magistrat**

*Antoine Giessenhoffer, Président de la Cour d'Assises du Bas-Rhin*

- **L'avis de l'avocat**

*Marie Loisel, Avocat au Barreau de Lyon*

- **Le point de vue des experts : débat avec les participants**

*Ce débat sera soutenu par les réponses préalablement données par les membres de la CNBAE à un questionnaire anonyme en ligne.*